

Compte rendu du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 24 mars 2015

Etaient présents : Jérôme Coumet, Josée Hermann, Anne-Christine Lang, Philippe Moine, Annick Olivier, Danièle Seignot, Etienne Traisnel, Cécile Dalle, Félicia Carsalade d'Ornano, Ingrid Devillers, Salwa Fathallah Menard, Déborah Herco, Kais Idriss, Danielle Brioudes, Laurence Guillo, Mireille Lagard-Viau, Martine Bayout, Benjamin Rataud et Christian Cahn.

Etaient excusés ou absents: Cécile Manal, Marie Strub, Aïcha Ansar-Rachidi, Marie-Louise Soula, Félicia Carsalade d'Ornano, Serge Javerlhac, Mamadou Dia, Laurence Dutriez et Anne Jollet.

1) Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 6 février 2014 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations :

Délibération 2015-06 : approbation du compte de gestion de l'exercice 2014 :

JP Ruggieri rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte un bilan comptable de notre établissement. Le comité de gestion doit constater la stricte concordance avec le compte administratif. Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-07 : approbation du compte administratif 2014 :

JP Ruggieri rappelle qu'à chaque budget correspond un compte administratif et qu'il est obligatoire. Le compte administratif constitue le compte rendu de la gestion du comité pour l'exercice écoulé. Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion.

Il présente de manière synthétique le compte administratif 2014 : il indique que la section de fonctionnement est déficitaire de 29 388,11€. JP Ruggieri précise que cette année, les dépenses ont été mieux maîtrisées que les années précédentes, seules les dépenses d'affranchissements ont augmentées en raison de lettres de relance envoyées aux familles qui étaient en impayées. Ces envois nous ont permis de récupérer plus de 300 000€ d'impayés et d'améliorer considérablement notre trésorerie.

La section d'investissement est légèrement déficitaire de 43 193,76€, ceci s'explique par le fait que nous ayons réalisé moins de travaux que les années précédentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-08 : affectation des résultats de l'exécution 2014 au budget 2015 :

JP Ruggieri souligne que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 s'élève à un déficit de : 29 388,11€. Ce résultat est intégralement reporté au budget 2015 sur le chapitre 002. Le nouvel excédent reporté s'élève à la somme de 819 148,96€.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2014 s'élève à un déficit de 43 193,76€. Ce résultat est intégralement reporté au budget 2015 sur le chapitre 001. Le nouveau solde s'élève à la somme de 423 796,40€.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2015-09 : provisions pour risques et charges

Le montant de la provision pour risque est fixé à 57 000€ pour 2015. Ces provisions sont destinées à couvrir une charge non prévisible. C'est le comptable public qui fixe le montant des prévisions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-10 : budget primitif 2015 :

JP Ruggieri rappelle que le BP doit être voté avant le 31 mars. Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaire à la gestion courante de la CDE. La section d'investissement présente les nouveaux programmes d'investissement.

A effectifs constants en 2015, la masse salariale augmentera en raison de l'augmentation du SMIC (+0,8%), l'augmentation des charges patronales et de la mise en place du plan de titularisation.

Nous prévoyons aussi une hausse pour l'alimentation afin d'augmenter les produits issus de l'alimentation durable, nous nous fixons l'objectifs d'atteindre 35% fin 2015. Nous mettrons en place des mesures contre le gaspillage alimentaire : formation du personnel sur site contre le gaspillage, enquête de satisfaction auprès des convives pour orienter les menus et éviter le gaspillage, mise en place de menus à 4 composantes.

Nous prévoyons une baisse des charges à caractère général pour les locations mobilières (camions), les fournitures de produits d'entretien et la maintenance des appareils.

Nous continuons le plan de modernisation des laveries afin d'améliorer les conditions de travail de nos agents : 30 Jeanne d'Arc, 40 Château des Rentiers et Dunois. Nous restructurons la cuisine 47 Ivry pour une remise en service en septembre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-11 : délibération modifiant l'acte de régie:

Cette délibération autorise le Président de la CDE à modifier la régie comptable nécessaire au bon fonctionnement de la CDE.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2015-12 : autorisant le règlement en plusieurs fois des activités annexes à la restauration scolaire:

Cette délibération va permettre de modifier les règles de la régie de la CDE et l'autorise à encaisser des paiements échelonnés pour les centres de vacances et classe de découverte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibérations 2015-13 : autorisant la signature d'une convention avec Agorastore:

Cette délibération autorise le Président de la CDE à passer avec Agorastore une convention permettant la vente des matériels réformés de la CDE.

Délibérations pour effacements de dettes :

Ces délibérations sont adoptées à l'unanimité

Délibération pour remise de dettes :

La délibération est adoptée à l'unanimité.